



PACS franco-albanais en Belgique

Par **gynicharlie**, le **21/07/2014** à **12:33**

Bonjour,

Mon copain (albanais) et moi nous préparons à nous pacser. Nous sommes ensemble depuis trois ans, et je réside actuellement en Belgique. Il vient de terminer ses études par un programme de Master trois mois en France et trois mois en Allemagne, pour lequel il a reçu un visa long séjour étudiant dispensant de titre de séjour (expiration en Octobre).

Est-ce que le consul de Belgique acceptera d'enregistrer notre Pacs, bien que mon conjoint ne résidera pas officiellement en Belgique?

Bien à vous,

Charlotte

Par **aguesseau**, le **21/07/2014** à **15:58**

bjr,

nous sommes un site juridique français et nous ne pouvons pas répondre sur ce qui concerne le droit belge.

cdt

Par **moisse**, le **22/07/2014** à **09:33**

Bonjour,
une recherche ultra simplissime avec Gooxxx donne un lien :
<http://www.consulfrance-bruxelles.org/Pacte-civil-de-solidarite-PACS,998>
Tout est décrit.

Par **emilieproj**, le **27/10/2014** à **17:47**

bonjour,

tu es française??? tu peux donc te pacser au consulat de france en belgique...
Même s'il se retrouve sans titre de séjour, tu peux quand même le faire du moment que vous pouvez prouver votre vie commune

Emilie